Charte de protection des Données à caractère personnel

« Charte vie privée »

1er avril 2019

Degroof Petercam | Investment Banking

Sommaire

03 **1. Introduction**

04 **2. Qui est responsable du traitement de vos Données ?**

05 **3. À quel moment vos Données à caractère personnel sont-elles collectées ?**

06 **4. Pour quelles finalités Degroof Petercam Investment Banking traite-t-elle les Données ?**

4.1 Respect des dispositions légales et réglementaires
4.2 Mesures précontractuelles avant que vous ne deveniez client de Degroof Petercam Investment Banking
4.3 Contrats entre vous et Degroof Petercam Investment Banking
4.4 Intérêts légitimes de Degroof Petercam Investment Banking
4.5 L'intérêt légitime de Degroof Petercam Investment Banking d'adopter des pratiques de marketing direct
4.6 Votre consentement pour l'envoi de communications électroniques

11 **5. Quelles sont les Données traitées par Degroof Petercam Investment Banking ?**

13 **6. Avec qui Degroof Petercam Investment Banking partage-t-elle les Données ?**

6.1 Au sein du groupe Degroof Petercam
6.2 En dehors de Degroof Petercam Investment Banking
6.3 Transfert des Données hors de l'Espace Économique Européen (EEE)

15 **7. Pendant combien de temps vos Données sont-elles conservées ?**

16 **8. Sécurité de vos Données**

17 **9. Quels sont vos droits ?**

9.1 Droit d'accéder et de recevoir vos Données
9.2 Droit d'obtenir la rectification de vos Données
9.3 Droit d'obtenir l'effacement de vos Données
9.4 Droit d'opposition au traitement de vos Données
9.5 Droit de retirer votre consentement
9.6 Droit d'opposition aux communications à des fins publicitaires
9.7 Droit à la limitation du traitement de vos Données
9.8 Droit d'opposition aux communications à des fins publicitaires

19 **10. Comment pouvez-vous nous envoyer une demande relative à cette Charte vie privée ?**

10.1 Demande générale
10.2 Demande liée aux activités de marketing direct
10.3 Droit d'introduire une plainte

1. Introduction

L'objectif de la présente charte (« Charte vie privée ») est de vous présenter de façon explicite la façon dont Degroof Petercam Finance (ci-après « Degroof Petercam Investment Banking » ou « DPIB ») traite les Données à caractère personnel de ses client(e)s (ou prospects) corporate ou institutionnels ou de personnes physiques autrement liées à DPIB telles qu'un mandataire, un prestataire, un fournisseur, un actionnaire, un employé, un collaborateur, un bénéficiaire effectif ou un ayant droit économique, une personne de contact, un utilisateur des sites internet de DPIB ou encore le représentant d'une personne morale (« Données »)..

La protection des Données est d'une importance capitale pour DPIB et nous cherchons à travers cette charte à vous offrir une vision transparente au sujet de nos politiques et pratiques en cette matière. Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans cette Charte vie privée de façon à bien comprendre à quelles fins DPIB utilise vos Données.

Aussi et conformément à la réglementation en vigueur, cette Charte vie privée ne s'applique qu'aux Données qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique. Elle complète les conventions particulières conclues entre vous et DPIB.

Vous trouverez en particulier dans cette Charte vie privée de plus amples informations sur vos droits en matière de protection des Données à caractère personnel et sur la manière dont vous pouvez les exercer.

Le traitement de Données se fait dans le respect des dispositions légales applicables et notamment du Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la

protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données (« GDPR ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée..

Il est important de noter que si vous fournissez à DPIB des Données concernant une autre personne que vous-même (par exemple, un de vos employés), vous devez vous assurer que ces personnes connaissent l'existence de cette Charte vie privée, qu'elles comprennent comment leur Données sont traitées et qu'elles vous ont autorisé à transmettre leurs Données à DPIB. Ainsi, avant de nous transmettre les données personnelles de ces personnes, vous vous engagez à les avoir préalablement informé du contenu de la présente Charte et vous assurez à DPIB qu'elle peut collecter, utiliser et transmettre ces données selon les conditions établies dans la Charte.

DPIB se réserve le droit de modifier la présente Charte vie privée afin de tenir compte de pratiques plus récentes. La dernière version de celle-ci sera toujours à votre disposition sur le site internet : www.degroofpetercam.fr (onglet « Informations règlementaires »). Nous vous informerons de tout changement significatif par les canaux de communication habituels.

L'usage des termes « vous » ou « votre/vos » signifie vous ou toute personne autorisée, ce qui inclut toute autre personne au sein de votre société (notamment les mandataires et signataires autorisés).

2. Qui est responsable du traitement de vos Données ?

Le responsable du traitement de vos Données est la société Degroof Petercam Investment Banking ayant son siège social au 44 rue de Lisbonne à Paris (75008) et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 897 648.

DPIB est une banque d'investissement appartenant au groupe Degroof Petercam, lequel est détenu par des actionnaires familiaux engagés sur le long terme qui propose ses services à des investisseurs privés et institutionnels.

DPIB répond devant les autorités de contrôle du respect de la réglementation en ce qui concerne les Données. DPIB détermine les finalités pour lesquelles les Données sont traitées ainsi que les moyens mis en œuvre et l'ensemble des caractéristiques du traitement, tels qu'expliqués dans la présente Charte.

Certains des liens présents sur notre site internet peuvent vous rediriger vers des sites internet n'appartenant pas à DPIB qui disposent de leur propre charte de protection des Données qui peuvent différer de la nôtre. Il vous appartient d'en prendre connaissance.

3. A quel moment vos Données à caractère personnel sont-elles collectées ?

Certaines Données peuvent, par exemple, être collectées par DPIB :

- lorsque vous devenez client de DPIB ou tout au long de votre relation avec nous ;
- quand vous marquez votre intérêt pour nos services et produits en nous contactant via les canaux mis à votre disposition ou lorsque vous les utilisez ;
- lorsque vous nous remettez un formulaire dûment complété ;
- lorsque vous vous abonnez à nos newsletters ou à toutes autres publications ;
- lorsque vous répondez à nos invitations pour des événements organisés par DPIB ;
- en cas de visite de nos bureaux lorsque vous êtes filmés, à des fins de sécurité, par nos caméras de surveillance ; nous sommes susceptibles de collecter des images, photos ou des vidéos de vous ou d'enregistrer votre voix via ce procédé ;
- lorsque vous publiez vos Données sur des réseaux sociaux ou des sites internet librement accessibles;
- lorsque vos Données sont publiées ou transmises par des tiers autorisés (Agents ou courtiers, sociétés appartenant à notre groupe) ou dans la presse.
- lors des conversations que vous avez avec nous : appels téléphoniques, réunions en face à face, lettres, messages électroniques, conversations vidéo et tout autre type de messagerie afin de vérifier vos instructions.

4. Pour quelles finalités DPIB traite-t-elle vos Données?

DPIB collecte et traite vos Données à caractère personnel seulement si vous y avez consenti ou que cette utilisation répond aux finalités décrites ci-après.

DPIB détermine seule ces finalités, pour les besoins de ses activités, et veille à ce que seules les Données nécessaires et pertinentes au regard d'une finalité précise fassent l'objet d'un traitement.

DPIB peut être amenée à collecter des Données soit directement sur base d'une relation contractuelle directe avec vous soit indirectement sur base d'une obligation légale ou réglementaire comme décrit ci-dessous.

D'une manière générale, DPIB traite les Données dans des situations imposées ou autorisées par la loi, c'est-à-dire :

4.1 dans le cadre du respect des dispositions légales et réglementaires auxquelles DPIB est soumise ;
4.2 dans le cadre de mesures précontractuelles avant que vous ne deveniez client de DPIB ;
4.3 afin de permettre l'exécution du contrat conclu entre vous et DPIB ;
4.4 pour des raisons qui relèvent des intérêts légitimes de DPIB ;
4.5 pour des raisons qui relèvent de l'intérêt légitime spécifique de DPIB d'adopter des pratiques de marketing direct ;
4.6 à l'occasion d'une demande spécifique et sur base d'une information claire et univoque, lorsque nous obtenons votre consentement pour l'envoi de communications électroniques.

4.1 RESPECT DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans l'exercice de son activité de banque d'investissement, DPIB est tenue de respecter certaines obligations légales et réglementaires qui imposent un traitement particulier des Données. Ces traitements peuvent nécessiter la communication des Données aux autorités de contrôle, judiciaires ou administratives compétentes, qu'elles soient nationales, internationales, européennes ou étrangères, ainsi qu'aux différentes entités du groupe Degroof Petercam ou à des tiers. Nous veillerons bien sûr à ce que les Données ne soient transmises uniquement si et pour autant que DPIB soit tenue à ces obligations. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les obligations légales et réglementaires auxquelles DPIB doit se soumettre en utilisant les moyens de contact précisés à l'article 10 de cette Charte vie privée.

Vous trouvez ci-dessous la liste non exhaustive des domaines légaux et réglementaires en vertu desquels DPIB est amenée à traiter les Données.

Cette liste est susceptible d'évoluer :

Respecter :

- les règles en vigueur concernant les embargos décidés par les autorités compétentes françaises, étrangères ou internationales, que ces décisions concernent des individus, des organisations ou des ressortissants de certains États. Ceci peut se faire par exemple via l'identification des personnes et des actifs concernés ;
- les règles en matière de reporting financier, fiscal, de fraude ou d'incidents vers les autorités de contrôle.

Contribuer à :

- la lutte et la prévention du financement du terrorisme et du blanchiment de capitaux, par l'identification des clients, de leurs représentants et bénéficiaires effectifs ;
- la lutte contre les abus de marché, par la détection et le signalement d'abus d'informations privilégiées, de manipulations de marché et de transactions suspectes. DPIB est légalement tenue de prévenir, repérer et/ou signaler les manipulations de marché, et de rapporter les transactions suspectes aux autorités de contrôle ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en collaboration avec les autorités compétentes, par l'identification des clients et de leurs contrats.

Communiquer :

- aux diverses autorités prudentielles, fiscales et judiciaires sur base de demandes officielles ;
- aux diverses autorités compétentes en matière de surveillance de la protection de la vie privée sur base de demandes officielles ou lorsque la réglementation l'impose ;
- aux divers prestataires de produits et services financiers, des informations sur les, transactions et leurs bénéficiaires ou émetteurs respectifs.

Procéder :

- à l'enregistrement de certaines conversations téléphoniques et de certaines communications électroniques.

4.2 MESURES PRÉCONTRACTUELLES AVANT QUE VOUS NE DEVENIEZ CLIENT DE DPIB

Avant la conclusion d'un contrat, quels que soient les moyens de communication utilisés et mis à votre disposition par DPIB, DPIB doit procéder à une analyse de votre demande afin d'évaluer si le contrat envisagé peut être effectivement conclu.

Dans le cadre de cette analyse, DPIB traitera les Données afin de faire suivre votre demande et notamment de déterminer les conditions auxquelles le contrat pourrait être conclu.

DPIB se réserve le droit de ne pas conclure un contrat dans le cas où les renseignements demandés ne seraient pas mis à sa disposition.

4.3 CONTRATS ENTRE DPIB ET SES CLIENTS

Dans le cadre de l'exécution des contrats qui lient DPIB et ses clients ainsi que ceux auxquels il a été mis fin, quels que soient les canaux de communication utilisés, DPIB, peut et, dans certains cas, doit obtenir et traiter des Données de son client pour les raisons suivantes :

- le respect des obligations administratives et comptables de DPIB ;
- l'assurance d'offrir des produits et services de qualité au client ;
- la vérification sur l'identité du client et que ses avoirs soient protégés contre toute activité frauduleuse ;
- la signature et l'exécution de lettre d'engagement ou d'autre contrat conclu entre DPIB et son client ou toute autre contrepartie de manière générale ;
- le conseil en investissement.

Lorsque des Données nécessaires au traitement de votre demande ou à la conclusion d'un contrat sont manquantes, nous vous le signalerons dans les plus brefs délais. En cas de non fourniture des Données manquantes, nous nous réservons le droit de ne pas donner suite à votre demande.

Dans la réalisation de ces différentes tâches et afin de fournir un service optimal, DPIB doit transmettre ou partager les Données entre ses différents départements internes.

DPIB peut être amenée à traiter les Données à des fins additionnelles dans le cadre de l'exécution des contrats et plus généralement dans sa relation avec son client.

4.4 INTÉRÊTS LÉGITIMES DE DPIB

Tout en veillant à préserver un juste équilibre et à tenir dûment compte de vos droits et libertés, notamment votre droit à la protection de la vie privée, DPIB traite les Données personnelles pour la réalisation de ses intérêts légitimes.

Dans cette situation, DPIB cherchera toujours à réduire au maximum l'impact des traitements envisagés sur les Données afin de préserver un équilibre.

Si vous avez malgré tout des objections par rapport à ces traitements, vous pouvez exercer votre droit d'opposition compte tenu des conditions et limites décrites à l'article 9.4.

Des Données à caractère personnel sont ainsi traitées pour :

- la personnalisation de nos services ;
- l'étude et l'analyse du marché et de la concurrence afin de mieux nous positionner vis-à-vis de cette dernière ;
- l'analyse ainsi que la gestion des risques et le calcul actuariel ou statistique ;
- la gestion des recours ou des litiges ;
- l'archivage et les besoins de preuve ;
- la gestion préventive et opérationnelle de la sécurité physique et informatique ;
- la prévention et la lutte contre la fraude, abus ou autres infractions ;
- la coordination des clients et groupes de clients afin d'augmenter la synergie et l'efficacité générale au sein de DPIB ;
- le recours à des cookies qui sont nécessaires à la navigation sur nos sites internet et autres plateformes mis à votre disposition ;
- l'amélioration du fonctionnement opérationnel de DPIB, de la qualité de son service ainsi que de ses processus notamment :
  - en recourant à des enquêtes, des statistiques et en analysant les commentaires laissés par vous au travers de différentes plateformes et réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn, Facebook, Instagram, etc.) ;
  - en assurant une formation continue de nos employés en ce compris sur la base de l'enregistrement de certaines conversations téléphoniques.

4.5 INTÉRÊT LÉGITIME DE DPIB D'ADOPTER DES PRATIQUES DE MARKETING DIRECT

DPIB traite également les Données afin de procéder à une segmentation permettant de vous proposer des produits ou services adaptés et personnalisés, correspondant à votre situation professionnelle et tenant compte de l'historique de votre relation avec celle-ci.

Ce traitement peut intervenir lorsque DPIB :

- étudie l'efficacité de ses campagnes publicitaires et de marketing ;
- adapte le contenu de certains canaux de communication en ligne en raison de vos comportements ou suivant l'analyse de nos campagnes publicitaires et marketing ;

Dans le cadre de l'élaboration de produits et services personnalisés, DPIB pourra procéder aussi à l'enrichissement de sa base de Données avec l'aide de sociétés externes spécialisées.

4.6 VOTRE CONSENTEMENT POUR L'ENVOI DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Après vous avoir demandé votre consentement de manière spécifique pour l'envoi de communication électronique, DPIB pourra traiter les Données personnelles, en particulier votre numéro de téléphone mobile et votre adresse e-mail afin de vous proposer des invitations à des événements, des publicités ou des offres personnalisées à l'occasion d'actions de marketing direct ou via des newsletters.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communications électroniques, DPIB vous offre toujours la possibilité de vous opposer gratuitement, et à tout moment, à ce traitement des Données. La prise en compte de votre demande et la mise à jour de nos systèmes peut prendre quelques jours pendant lesquels vous êtes susceptibles de recevoir des sollicitations commerciales relatives aux campagnes marketing déjà lancées. Pour plus de détails, nous vous renvoyons à l'article 9 de la présente Charte décrivant les droits lors du traitement des Données ainsi qu'à l'article 10 reprenant les moyens de les exercer.

5. Quelles types de Données sont traitées par DPIB ?

DPIB peut traiter différents types de Données et notamment celles appartenant aux différentes catégories décrites dans le tableau ci-dessous.

CATÉGORIES	TYPES DE DONNÉES
Vos Données d'identification	Nom et prénom, sexe, date et lieu de naissance, adresse postale, nationalité, numéro d'identification client, numéro de registre national, résidence fiscale, ainsi que les Données contenues dans votre carte d'identité.
Vos Données de contact	Langue, numéro de téléphone fixe ou mobile, adresse e-mail ainsi que des Données plus techniques telles que : l'adresse IP de votre ordinateur et plus généralement les Données d'identification des appareils que vous utilisez pour vous connecter à nos services.
Votre situation personnelle et sociodémographique	Etat civil, situation familiale ou professionnelle et ses évolutions ou moments clés ainsi que vos autres relations. Informations relatives à votre formation et à niveau d'étude.
Votre satisfaction par rapport à nos services	Les différents commentaires ou suggestions que vous avez pu formuler via les différents canaux de communication à votre disposition ou via les réseaux sociaux.
Données audiovisuelles	Nous utilisons des caméras et systèmes de vidéosurveillance dans le strict respect des exigences légales.
Certaines Données provenant de sources publiques ou obtenues via des tiers	Les Données étant soumises à une obligation de publication (Journal Officiel, Registre du commerce et des sociétés…) ou transmises par une institution publique telle que l'administration fiscale, les cours et tribunaux ou le parquet. Les Données que vous avez décidé de rendre publiquement accessibles sur des réseaux ouverts (site internet, blog, réseaux sociaux) ou qui sont issues de publications dans la presse. Les Données transmises par des fournisseurs de Données professionnel. Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur les Données provenant de sources publiques ou obtenues via des tiers, vous pouvez nous contacter via les différents canaux de communication mis à votre disposition à l'article 10 de cette présente charte.
Données recueillies via des cookies	Nous utilisons des cookies, à savoir des petits fichiers texte créés par un programme sur le serveur de DPIB et conservés sur le disque dur de l'appareil de l'utilisateur. Ils peuvent remplir différents rôles : retenir vos préférences, collecter des Données statistiques, adapter le contenu et/ou la publicité des sites selon vos besoins. Pour en savoir plus sur les cookies, leur utilisation sur nos sites internet et la modification de vos paramètres, veuillez consulter notre politique en matière de cookies à l'adresse suivante : https://www.degroofpetercam.fr/fr/cookie-policy

Conformément à la loi, DPIB ne traite en principe pas les Données de catégories particulières, à savoir celles qui concernent votre origine raciale ou ethnique, vos opinions politiques, votre religion ou croyances philosophiques, votre appartenance syndicale, votre santé ou votre vie sexuelle, ni les Données relatives aux condamnations pénales et aux infractions sauf dans les cas où la loi nous y oblige notamment au titre de règlementation en matière de lutte anti blanchiment.

Aucune donnée génétique ou biométrique n'est traitée ou utilisée par DPIB dans le cadre de son offre de produits ou services. Dans l'hypothèse où nous devrions traiter ce genre de Données, nous ne le ferons que dans le respect des conditions et exigences prévues par la loi en vous informant au préalable et de manière spécifique des finalités du traitement.

6. Avec qui DPIB partage-t-elle les Données ?

Dans le cadre des finalités mentionnées ci-dessus, DPIB peut communiquer les Données personnelles aux destinataires présentés ci-dessous.

6.1 AU SEIN DU GROUPE DEGROOF PETERCAM

DPIB peut communiquer des Données aux employés de DPIB, aux sociétés affiliées à DPIB localisées en France ou à l'étranger ainsi qu'à leurs employés.

DPIB et les sociétés qui lui sont liées peuvent s'échanger et centraliser des Données afin d'assurer une gestion optimale de leurs services, de leur offre de produits ou afin de maximiser les synergies au niveau de leur groupe notamment dans le cadre de la politique commune d'évaluation du risque et d'acceptation des clients, de vision globale de sa clientèle ou dans le cadre de la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent.

Pour obtenir plus d'informations sur le groupe Degroof Petercam et les sociétés qui lui sont liées, vous pouvez consulter le site internet suivant : www.degroofpetercam.fr.

6.2 EN DEHORS DE DEGROOF PETERCAM

A. Autorités de contrôle et pouvoirs publics

DPIB est tenue, en vertu de la réglementation en vigueur, de communiquer certaines Données (renseignements ou documents sur ses clients, leurs ayants droit et/ou bénéficiaires effectifs, leurs comptes et les opérations qu'elle a faites) à des autorités de contrôle et pouvoirs publics tels que :

- les pouvoirs publics, les régulateurs nationaux et internationaux, les autorités de contrôle, les autorités fiscales ou autres autorités analogues étrangères, européennes ou internationales ;
- toute autorité judiciaire ou administrative de manière générale ;
- DPIB peut notamment être tenue en vertu de droits étrangers (notamment du droit américain) de communiquer à la demande des autorités locales (autorités de contrôle ou de supervision telles que Commodity Futures Trading Commission ou la Securities & Exchange Commission) tous les détails relatifs aux opérations tombant sous leur compétence, en en particulier le nom des clients concernés et/ou leurs Numéros d'Identification Fiscale (pour les États-Unis). Nous veillerons toujours à limiter la transmission des Données et à ne le faire que si et pour autant que DPIB soit tenue de les transmettre.

B. Sous-traitance et tiers spécialisés

DPIB peut décider de communiquer des Données à des entités tierces dans le cas où DPIB décide de sous-traiter certaines prestations à des tiers spécialisés ou si un intérêt légitime le motive.

La communication des Données dans ce cadre s'effectue toujours dans des limites strictement nécessaires à la réalisation des services concernés par cette sous-traitance. Nous portons aussi une attention particulière quant au choix de ces tiers spécialisés. Ainsi, DPIB veille toujours à obtenir de ses sous-traitants des engagements en matière de sécurité et de confidentialité lorsque ceux-ci traitent les Données en prévoyant notamment que l'accès aux Données soit limité et que celles-ci soient protégées par des mesures techniques et organisationnelles appropriées. DPIB vérifie également que le traitement se fasse en conformité avec les instructions communiquées par elle à son sous-traitant.

En fonction de ce qui précède, DPIB partage actuellement les Données notamment dans le cadre de :

- l'organisation de campagnes publicitaires et de marketing direct ;
- la gestion de litiges par l'intervention des cabinets d'avocats ou d'huissiers de justice ;
- la création et la maintenance des outils et applications informatiques de DPIB ;
- la commercialisation de ses activités ;
- l'organisation d'événements ;
- la gestion de la communication à la clientèle ;
- le reporting réglementaire ;
- de contrôles menés par des tiers (exemple : cabinets d'audit, CAC, etc)

Dans ce cadre, DPIB est susceptible de communiquer vos Données, notamment aux intervenants listés ci-après :

- aux sous-traitants, aux mandataires ou aux prestataires de services qui travaillent pour nous ou d'autres sociétés du Groupe Degroof Petercam (ce qui inclut leurs salariés, leurs administrateurs et leurs dirigeants) ;
- aux autres établissements financiers, aux autorités fiscales, aux associations professionnelles;
- à toute personne, société ou autre qui possède un intérêt ou assume un risque au regard ou dans le cadre des produits ou services que nous vous fournissons ;
- aux commissaires aux comptes, aux régulateurs, ou aux organismes de résolution des litiges et afin de se conformer à leurs demandes ;
- aux sociétés qui réalisent des études commerciales ou de marché pour le compte de DPIB.

C. DPIB en tant que sous-traitant

La présente charte ne concerne les activités de DPIB qu'en qualité de responsable du traitement.

Bien que la présente charte ne concerne que les activités de DPIB en tant que responsable du traitement, nous attirons aussi votre attention sur le fait que DPIB est également sous-traitante pour le compte de tiers dans le cadre de certaines de ses relations avec des partenaires commerciaux.

6.3 TRANSFERT DES DONNÉES HORS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

En raison de nos activités, DPIB pourrait être amenée à communiquer des Données hors de l'EEE.

À cet effet, DPIB ne communiquera de Données vers des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat que dans les cas strictement prévus par le Règlement Général de la Protection des Données (GDPR). DPIB prendra ainsi toutes les mesures adéquates afin de garantir que les Données soient dûment protégées dans le pays de destination et notamment en s'assurant que la protection des Données personnelles soit garantie par des dispositions contractuelles adaptées ou par tout autre moyen offrant un niveau de sécurité adéquat. En cas de transfert de Données vers une entreprise établies aux Etats-Unis, DPIB s'engage à respecter le Privacy Shield (mécanisme d'autocertification reconnu par la Commission européenne).

7. Pendant combien de temps vos Données sont-elles conservées ?

DPIB conserve les Données le temps nécessaire à l'accomplissement des finalités spécifiques en vertu desquelles elles ont été collectées mais aussi afin de remplir ses obligations légales et fiscales, à des fins de preuve, afin de réaliser des audits internes ou encore de répondre à des demandes d'information issues des autorités compétentes.

A titre exemple, la conservation des Données relatives à un prospect est de trois ans sauf en cas de contact intermédiaire avec ce dernier, ce qui ferait débuter une nouvelle période de trois ans à compter du jour du dernier contact.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous sommes susceptibles de conserver vos Données même si vous décidez de ne plus utiliser nos services ou nos plateformes, notamment pour nous conformer à la législation applicable, pour défendre nos intérêts ou faire valoir nos droits. Nous ne les conserverons pas plus longtemps que nécessaire et, lorsque nous n'en aurons plus besoin, nous les détruirons en toute sécurité conformément à notre politique interne ou nous les rendrons totalement anonymes.
Certaines Données pourront être conservées pour une durée supplémentaire pour la gestion de réclamations et/ou contentieux ainsi que pour répondre à nos obligations légales ou réglementaires ou encore pour répondre à des demandes d'autorités habilitées.
Les Données comptables pourront être conservées pendant une durée de dix (10) ans conformément à la règlementation applicable.

8. Sécurité des Données

DPIB prend les mesures nécessaires, notamment d'ordre organisationnel et technique, pour assurer la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des Données, des systèmes et des services de traitement qui sont sous son contrôle et la sécurité de leur traitement dans le respect des exigences légales.

Notre personnel n'accédera aux Données que si c'est pertinent pour la réalisation de leurs missions.
Nos employés sont ainsi tenus à une stricte discrétion professionnelle et se doivent de respecter la confidentialité de Données.
Nous imposons à notre personnel et tous les tiers travaillant pour Degroof Petercam Investment Banking de respecter des normes strictes en matière de sécurité et de protection de l'information, y compris des obligations contractuelles aux termes desquelles ils s'engagent à protéger toutes les Données et appliquer des mesures strictes en matière de transfert de données.

Nos locaux ainsi que l'accès à nos serveurs et réseaux sont strictement protégés et nous portons un soin particulier au choix de nos fournisseurs et partenaires commerciaux afin d'assurer que tout transfert ou traitement de Données effectué par eux soit pleinement sécurisé.

Des mesures de protection techniques sont aussi mises en place par DPIB afin d'offrir un niveau de sécurité toujours plus élevé pour les Données.
Ces mesures peuvent consister notamment dans le cryptage des Données et la mise en place de pare-feu ou antivirus.

Vous pouvez nous aider à sécuriser les Données notamment en suivant les conseils suivants :

- procédez toujours aux mises à jour de votre navigateur internet ou de vos applications mobiles ;
- ne désactivez jamais les sécurités intégrées dans vos appareils ;
- assurez-vous qu'un pare-feu soit activé sur vos appareils afin de contrôler en permanence les flux d'informations entrants et sortants ;
- installez un programme antivirus fiable et veillez à le mettre à jour ;
- sécurisez votre connexion sans fil (WiFi) ;
- ne choisissez pas de codes avec une combinaison trop simple (de type 111111, 12345), une formulation trop commune (de type 'password') ou se référant à une information personnelle (date de naissance, etc.) ;
- ne communiquez pas vos codes confidentiels à des tiers (en ce compris membres de votre famille ou vos amis) et de ne laissez jamais des tiers les utiliser ;
- signalez tout risque de fraude ou d'utilisation abusive à DPIB.

9. Quels sont vos droits ?

Vous disposez des droits suivants lors du traitement de vos Données.

9.1 DROIT D'ACCÉDER ET DE RECEVOIR VOS DONNÉES

Vous pouvez prendre connaissance des Données vous concernant et nous demander les informations suivantes : si nous traitons ou non vos Données ; les buts pour lesquels vos Données sont traitées ; les différentes catégories de Données qui sont traitées ; les destinataires à qui elles sont communiquées et la façon dont nous avons obtenu vos Données. Ce droit peut s'exercer sous réserve des Données déjà disponibles par d'autres canaux et sous réserve du respect des droits de tiers.

Ce droit vous donne ainsi la possibilité de demander à DPIB de vous fournir les Données qu'elle détient sur vous dans un format structuré accessible et lisible par une machine, lorsque le traitement est effectué par un procédé automatisé.

9.2 DROIT D'OBTENIR LA RECTIFICATION DE VOS DONNÉES

Vous pouvez toujours nous demander de rectifier vos Données lorsque vous constatez qu'elles sont incomplètes ou erronées.

Dans un souci de tenir vos Données parfaitement à jour et de vous offrir un service de qualité, nous vous prions de nous informer de tout changement (un déménagement, le renouvellement de votre carte d'identité par exemple).

9.3 DROIT D'OBTENIR L'EFFACEMENT DE VOS DONNÉES

Vous pouvez obtenir que DPIB supprime vos Données ou les rende inutilisables en fonction des moyens techniques raisonnables à sa disposition.

Néanmoins, DPIB peut refuser de procéder à cette opération lorsqu'elle doit continuer à traiter vos Données pour des raisons impérieuses, notamment lorsqu'elles sont nécessaires à DPIB pour satisfaire à ses obligations légales ou réglementaires, à des fins de preuve pour conserver un historique des transactions ou à l'exécution de ses obligations contractuelles.

9.4 DROIT D'OPPOSITION AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Vous disposez d'un droit de vous opposer au traitement de vos Données par DPIB lorsque ce traitement se base sur l'intérêt légitime de DPIB. DPIB peut cependant refuser cette demande dans le cas d'une raison impérieuse, notamment dans la circonstance où le traitement des Données est nécessaire. Ainsi nous continuerons à les utiliser (i) si la loi nous y oblige, (ii) si nous devons exécuter une obligation contractuelle, (iii) s'il est dans l'intérêt public de le faire ou (iv) si nous avons un intérêt légitime à le faire.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que votre opposition au traitement de vos Données pour des finalités autres que le marketing direct peut amener DPIB à rompre sa relation contractuelle avec vous ou à refuser l'exécution d'une opération.

9.5 DROIT DE RETIRER VOTRE CONSENTEMENT

Il est possible de retirer à n'importe quel moment le consentement donné pour le traitement de vos Données par DPIB. Cependant, à moins que vous ne mettiez fin au contrat entre vous et DPIB, DPIB peut, après une mise en balance de vos intérêts et des siens, continuer de traiter certaines de vos Données.

Vous pouvez effectuer votre demande par les différents canaux de communication que DPIB met à votre disposition. Vous pouvez également changer d'avis par le biais de ces mêmes moyens.

9.6 DROIT À LA PORTABILITÉ DE VOS DONNÉES

Lorsque nous traitons vos Données sur base de votre consentement ou de l'existence d'un contrat, vous avez le droit d'obtenir que vos Données soient transmises directement à un autre responsable du traitement, lorsque cela est techniquement possible pour DPIB. Etant précisé que ce droit n'est applicable qu'aux données que vous nous avez fournies.

9.7 DROIT À LA LIMITATION DU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Vous avez le droit de demander que le traitement de vos Données soit limité dans certains cas précis :

- quand vous avez contesté l'exactitude de vos Données, le temps nécessaire aux corrections ;
- quand le traitement est illicite mais que vous ne souhaitez pas que vos Données soient effacées ;
- quand les Données ne sont plus nécessaires au traitement consenti, mais que vous souhaitez qu'elles soient conservées pour pouvoir les produire en justice;
- quand vous avez exercé votre droit d'opposition au traitement.

9.8 DROIT D'OPPOSITION AUX COMMUNICATIONS À DES FINS PUBLICITAIRES (MARKETING DIRECT)

Vous pouvez vous opposer, gratuitement et sur demande, au traitement de vos Données à des fins de marketing direct.

Lorsque vous exercez ce droit, DPIB arrêtera de vous envoyer des sollicitations à des fins publicitaires sur votre adresse e-mail, à votre adresse postale ou sur votre téléphone en fonction de votre demande. Votre requête sera traitée dans les meilleurs délais.

10. Comment pouvez-vous nous envoyer une demande relative à la Charte Vie Privée ?

10.1 DEMANDE GÉNÉRALE

Toute demande relative à l'exercice de vos droits peut s'exercer, à tout moment et gratuitement, moyennant une demande écrite envoyée à DPIB.

Il vous suffit de nous soumettre une demande datée et signée, et rédigée de façon claire et précise. Nous vous demanderons d'y joindre une copie de votre carte d'identité afin de nous assurer que personne d'autre que vous n'exerce vos droits à votre place. Nous nous réservons le droit de prendre directement contact avec vous afin de vérifier l'authenticité de cette demande.

Vous pouvez effectuer cette demande par courrier postal à l'adresse :

Degroof Petercam Investment Banking
Délégué à la Protection des Données
44, rue de Lisbonne – 75008 Paris

Par email, à l'adresse : fr.gdpr@degroofpetercam.com

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur la protection de vos Données, vous pouvez le faire auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL ») en vous rendant sur son site internet : https//www.cnil.fr/.

10.2 DEMANDE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE MARKETING DIRECT

Vous pouvez effectuer votre demande par les différents moyens que DPIB met à votre disposition :

- en cliquant sur le lien « Se désinscrire » dans un des e-mails ou d'une newsletter électronique envoyé(e) par DPIB ;
- par courrier postal avec une copie de votre pièce d'identité à l'attention de notre délégué à la protection des Données (« DPO » ou « Data Privacy Officer ») à l'adresse :

Degroof Petercam Investment Banking
44, rue de Lisbonne – 75008 Paris

10.3 DROIT D'INTRODUIRE UNE PLAINTE

En cas de conflit concernant le traitement de vos Données, vous pouvez vous adresser à DPIB:

- par courrier postal à l'adresse:

Degroof Petercam Investment Banking
Délégué à la Protection des Données
44, rue de Lisbonne - 75008 Paris

- par email : à l'adresse fr.gdpr@degroofpetercam.com

Vous disposez également du droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL (merci de cliquer ici ou d'adresser un courrier à l'adresse suivante : CNIL – 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris – Cedex 07).